

20  
1811

COULON

15  
ANGULÈME

A

Monsieur De Perale, Major de  
Place.

Coulon.

(Y  
Yan.)

COULON

15

# Collège royal de la Marine.

M

J'ai l'honneur de vous annoncer, en conséquence d'une dépêche de  
Son Exc. le Ministre de la Marine et des Colonies, en date du 1<sup>er</sup> Octobre 1827,  
que d'après l'examen subi par M. votre fils, il

a mérité de passer de la seconde Division à la première, composée de  
Elèves, et qu'il y occupe le rang.  
*(Ses noms dans la marine de la 2<sup>e</sup> classe et qu'il occupe dans la  
promotion le No. 38 sur 60 Promus. Il lui sera rendu à brève échéance prochain.)*

Je joins ici une note sur la santé et la conduite de M. votre fils, pour  
tenir lieu du Bulletin du 3.<sup>o</sup> Trimestre de 1827.

## PENDANT LE TRIMESTRE.

### OBSERVATIONS.

Nombre de jours d'infirmerie...	"
jours de prison.....	"
punitions moyennes.	"
punitions légères. . .	"

Angoulême, le 10 J. br 1827.

Le Gouverneur du Collège royal de la  
Marine, P. J.

de Bonnefou

+ de Terabo.

20  
1811

COULON

15  
ANGULÈME

A

Monsieur De Perale, Major de  
Place.

Coulon.

(Yan.)

COULON

15